



DOSSIER DE PRESSE
du Grand Port Maritime de la Guyane

Mercredi 24 avril 2013

Contact-presse : Dominique THEGAT - 0594 299 655 –
0694 453 924 - d.thegat@guyane.cci.fr

SOMMAIRE

Le Grand Port Maritime, un enjeu de compétitivité pour la Guyane	p. 3
La mise en route des nouvelles institutions	p. 4
La nouvelle gouvernance	p. 5
Les services	p. 7
La poursuite des travaux	p. 8
Les enjeux stratégiques	p. 9
Les statistiques	p. 11
Quelques rappels historiques	p. 12
Annexes	
- Communiqué de presse : installation du Conseil de Surveillance	p. 13
- Communiqué de presse : nomination du Directoire	p. 14

LE GRAND PORT MARITIME, UN ENJEU DE COMPETITIVITE POUR LA GUYANE

Le Grand Port Maritime de la Guyane, qui regroupe les limites administratives du Port de commerce de Dégrad des cannes et du Port de Kourou, est désormais installé dans sa nouvelle configuration d'établissement public industriel et commercial.

Ses instances de gouvernance sont quasiment en place et la logistique propre à son fonctionnement autonome sera opérationnelle d'ici fin avril.

Les enjeux dès 2013 sont très importants :

- le foncier
- les projets pétroliers en phase de prospection,
- la poursuite des travaux de réhabilitation des quais
- le lancement d'un programme de rattrapage pour la remise à niveau des terre-pleins et les études sur les investissements prioritaires à mener (déroctage en face du quai 1, projets pétroliers pour la phase exploitation...).

Les équipes en place sont prêtes à tout mettre en œuvre pour assurer le développement du GPM dans ce nouveau cadre. L'un des facteurs de réussite est le budget dont disposera le GPM dès 2013 en fonction notamment des résultats des études menées sur les transferts de trésorerie et le solde des créances des services de la CCIRG.

Les études propres à la définition d'un plan de développement stratégique permettront de mieux cerner les enjeux d'évolution du GPM et d'apporter les éléments précis de réussite des projets avancés, dans le respect des perspectives de développement économique de la Guyane et de son environnement.

Les objectifs s'inscrivent dans une dynamique de mutations :

- Mieux répondre aux exigences de performance et de compétitivité imposées par l'évolution du commerce international et la concurrence des ports étrangers
- Se recentrer sur des missions d'aménageur et de pôle commercial
- Contribuer au développement de l'économie locale
- Participer à la gestion durable du littoral et de ses ressources
- Impulser des investissements d'avenir pour fiabiliser la desserte de la Guyane
- Créer des synergies sur le Plateau des Guyane et dans la Caraïbe

LA MISE EN ROUTE DES NOUVELLES INSTITUTIONS

Le Grand Port Maritime de la Guyane a été créé par la loi N°2012-260 du 22 février 2012 portant réforme des Ports d'Outre-mer relevant de l'Etat et diverses dispositions d'adaptation de la législation au droit de l'Union Européenne dans le domaine des transports.

Le décret n° 2012-1102 du 1er octobre 2012 relatif à l'organisation et au fonctionnement des grands Ports maritimes de la Guyane, de la Guadeloupe, de la Martinique et de La Réunion est venu compléter le dispositif réglementaire.

Enfin le décret n° 2012-1105 du 1er octobre 2012 a institué le Grand Port Maritime de la Guyane.

Une mission de préfiguration conduite par Monsieur Philippe LEMOINE a permis de mettre en œuvre les dispositions particulières nécessaires au fonctionnement du Grand Port Maritime de la Guyane au 1er janvier 2013.

Elle a notamment permis d'organiser les discussions avec les structures existantes concernées par la gestion du Port en tant que Port d'intérêt national, à savoir la CCIRG et la DEAL, avec les représentants des personnels et avec les administrations centrales (Ministère chargé des Ports, Ministère des Outre-mer, Ministère de l'économie et des finances) pour aboutir à la mise en œuvre du Grand Port Maritime de la Guyane en tant qu'Etablissement Public Industriel et Commercial de l'Etat.

La phase de préfiguration a également conclu à la nécessité pour le Grand Port Maritime de contracter un emprunt pour faire face aux dépenses de l'année 2013.

Aujourd'hui, le budget primitif 2013 du GPMG a été approuvé, lors du Conseil de Surveillance du 25 mars dernier. Il s'élève à 15,55 millions d'euros de charges et 15,56 millions d'euros de produits.

LA NOUVELLE GOUVERNANCE

Comme tous les Grands Ports Maritimes de France, le Grand Port Maritime de la Guyane est une personnalité juridique, dotée de ses propres instances de gouvernance.

Celles-ci ont été spécifiquement définies dans le décret n°2012-1102 du 1^{er} octobre 2012 relatif à l'organisation et au fonctionnement des grands ports maritimes d'outremer.

Ils sont au nombre de 4 :

1. Le Conseil de Surveillance
2. Le Directoire
3. Le Conseil de Développement
4. Le Conseil de coordination interportuaire

1. Le CONSEIL DE SURVEILLANCE

Il a été officiellement installé le 25 mars dernier. Il est composé de 17 membres. Il a élu sa Présidente, Mme Brigitte PETERSEN et son Vice-président, Mr Serge BAFAU.

La durée de mandat des membres du Conseil de Surveillance est de 5 ans.

Le Conseil de Surveillance a également mis en place le Comité d'audit, présidé par Mr Alex MADELEINE, et la Commission d'Appels d'offres.

2. Le DIRECTOIRE

Il est composé officiellement de 3 membres. Son président, Mr Philippe LEMOINE, a été officiellement nommé par décret du président de la République du 16 avril 2013 conformément à l'avis favorable du Conseil de Surveillance.

Ses deux autres membres, Mr Rémy-Louis BUDOC et Mr Patrick TOULEMONT, ont été officiellement nommés par le Conseil de Surveillance, le 25 mars dernier, sur proposition du président du Directoire.

La durée de mandat des membres du Directoire est de 5 ans.

Le Conseil de Développement et le Conseil de coordination seront mis en place ultérieurement.

LA NOUVELLE GOUVERNANCE

LES ORGANES DE GOUVERNANCE DU GRAND PORT MARTIME DE LA GUYANE

CONSEIL DE SURVEILLANCE Mandat de 5 ans – 17 membres

Présidente : Brigitte PETERSEN
Vice-président : Serge BAFU

MISSION

*Compétences de plusieurs ordres
notamment se prononcer sur la stratégie et
exercer un contrôle de
la gestion du GPMG*

- 4 représentants de l'Etat
- 5 représentants des Collectivités Territoriales et de leurs groupements
- 3 représentants du Personnel du GPMG
- 5 personnalités qualifiées (dont 3 représentants élus de la CCIRG et 2 représentant du monde économique).

COMITE D'AUDIT Mandat de 5 ans – 4 membres

Président : Alex MADELEINE

- 1 représentant CCIRG
- 2 représentants du Personnel
- Représentante Etat (APE)

COMMISSION D'APPEL D'OFFRES Mandat de 5 ans – 4 membres

- Présidente
- Représentant Etat (personnalité qualifiée)
- Représentante Mairie de Rémire-Montjoly
- Représentante CCDS

AUTORITES DE TUTELLE

Commissaire du Gouvernement
Contrôleur Général des Finances

DIRECTOIRE Mandat de 5 ans – 3 membres

MISSION

Organe chargé de la gestion du GPMG

- **Président** : Philippe LEMOINE nommé par décret du président de la République du 16.04.13 2013 après avis du Conseil de Surveillance du 23.03.2013
- **2 membres** : Rémy-Louis BUDOC et Patrick TOULEMONT nommés par le Conseil de Surveillance du 23.03.13 sur proposition du Président du Directoire.

- **1 Agent comptable** nommé par arrêté ministériel après avis du Conseil de surveillance

CONSEIL DE DEVELOPPEMENT Mandat de 5 ans – 20 membres

MISSION

*Instance consultative de débats, de propositions sur
l'avenir du GPMG*

- Collège des représentants de la place portuaire : 6 pers.
- Collège des représentants des personnels des entreprises exerçant sur le port : 2 pers.
- Collège des représentants des Collectivités Territoriales ou de leurs groupements : 6 pers.
- Collège des personnalités qualifiées : 6 pers.

CONSEIL DE COORDINATION INTERPORTUAIRE DES DFA Guadeloupe – Guyane - Martinique

LES SERVICES

Le Personnel du Grand Port Maritime de la Guyane est composé de 45 agents. Ceux-ci émanent du transfert de 36 agents de la CCIG et du détachement de 8 agents de la DEAL.

Ils sont soumis au statut de la Convention Collective nationale Unifiée, branche portuaire.

Le Personnel du Grand Port Maritime de la Guyane est placé sous la responsabilité du Président du Directoire, également Directeur Général des services.

Un agent comptable de la DGRFIP assure la liquidation des dépenses et le contrôle financier de l'établissement.

Les chantiers à venir en matière de ressources humaines sont les suivants :

- Organisation des élections pour la représentation des personnels dans le cadre d'une Délégation Unique de Personnel,
- Organisation d'élections pour la représentation des personnels au Conseil de Surveillance, (les représentants actuels ayant été nommés par les organisations syndicales représentatives à la CCIRG et à la DEAL, conformément aux dispositions du Code des Ports)
- Mise en œuvre du Comité d'Entreprise,
- Evolution de l'organigramme du GPM
- Etablissement d'un règlement intérieur au Grand Port Maritime permettant de définir l'organisation du travail et les diverses procédures propres à son fonctionnement,
- Installation d'un logiciel de ressources humaines (gestion des congés, formation...),
- Elaboration d'un plan de formation.

LA POURSUITE DES TRAVAUX

L'Etat, avec le concours de la CCIRG, a lancé un important programme de réhabilitation des ouvrages du Port de Dégrad des Cannes.

Le quai 1 a été reconstruit et offre un linéaire accostable plus important. L'opération d'un montant de 30 M€ a été financée par la CCIRG – services portuaires – (23 M€), la Région (5 M€) et l'Etat (2 M€).

Le quai 1 a été mis en exploitation à la mi-2011. Cependant, des travaux supplémentaires de déroctage, complexes, sont nécessaires.

Les travaux de reconstruction du quai 2 sont en cours depuis février 2012. Leur achèvement est prévu à la fin du premier semestre 2014. Le montant de l'opération est de 31 M€, financés par le FEDER (15,5 M€), la CCIRG – services portuaires- substituée par le GPM (10,5 M€), et l'Etat (5 M€).

Le quai pétrolier est également en cours de reconstruction tout en maintenant son exploitation. Les travaux viennent de s'achever en avril 2013. Le financement de cette opération d'un montant de 4,5 M€ est assuré par le FEDER (1,9 M€), la CCIRG – services portuaires – substituée par le GPM (1,65 M€) et l'Etat (0,95 M€).

Enfin le dragage du chenal et de la zone d'évitage représente un investissement continu du GPM pour offrir les tirants d'eau et zones de manœuvre indispensables à la fréquentation des navires.

Le nouveau marché d'entretien a débuté en juillet 2012 pour un montant de travaux annuel de 5,7 M€, financé à 50% par le FEDER, 27% par le GPM et 23% par l'Etat.

Par ailleurs, le GPM a repris la maîtrise d'ouvrage des travaux menés par la CCIRG : installation d'un système de vidéosurveillance, reprise des terre-pleins, hangar de contrôle douanier...

LES ENJEUX STRATEGIQUES

Le GPM doit se doter d'un plan de développement stratégique définissant les orientations propres à assurer son essor dans le contexte économique et l'environnement naturel guyanais.

Pour autant, dès 2013, le GPM doit prendre des décisions importantes pour le développement de ses activités.

1. Le foncier

Le GPM dispose d'un foncier qui longe le fleuve Mahury sans réelle profondeur, qui ne lui permet pas de développer ses activités actuelles et à court terme.

La desserte terrestre des zones dédiées aux vrac solides et liquides et de celles prévues pour la plaisance et la pêche, ainsi que l'installation d'une zone réservée à une base logistique pétrolière demande un élargissement de la bande affectée au GPM. Les parcelles appartenant à l'Etat et au Conseil Général, adjacentes à celles du Port pourraient être incorporées dans le domaine du Port.

De même vers la zone de la marine Nationale, des parcelles pourraient être incorporées au domaine du Port pour faciliter les extensions des terre-pleins utilisés pour le trafic conteneurs et conventionnel. Des hangars de stockage ou de dépotage des conteneurs pourraient y être prévus.

Le devenir de l'ensemble de ces parcelles, appartenant soit à l'Etat, soit au Conseil Général est très lié à celui du Port et elles devraient donc être incorporées au domaine Portuaire.

2. La remise à niveau et l'organisation des terre-pleins

Un important programme de rattrapage doit être mis en œuvre pour la remise à niveau des terre-pleins (réseaux d'assainissement, plan de circulation à l'intérieur du GPMG, système de localisation des manutentionnaires, système de communication portuaire).

3. La réponse aux besoins des pétroliers

Le projet Shell :

L'objectif du GPM est de lancer dès 2013 un programme pour assurer l'avitaillement de la plateforme Shell pour la phase de prospection en 2014. Les actions entreprises sont d'une part d'évaluer les disponibilités en terre-pleins et ouvrages, d'autre part de rechercher un opérateur de base logistique pétrolière qui répond aux standards des pétroliers et qui possède une expérience internationale dans ce domaine.

L'objectif du GPM est de rencontrer Shell avec un opérateur renommé de base logistique pétrolière avant la fin du premier semestre 2013 pour présenter les capacités potentielles du Port de Dégrad des Canes et obtenir de Shell une lettre d'intention pour opérer une large part de ses approvisionnements depuis la Guyane.

Autres projets :

Le Surinam vient de lancer les appels d'offres pour des blocs pétroliers offshore. La phase de prospection côté Surinam pourrait démarrer fin 2013. L'intention du GPM est de rencontrer également les opérateurs pétroliers concernés pour offrir les services d'une base logistique pétrolière.

De même, côté du Brésil, en face de la région de l'Amapa, des prospections pétrolières sont annoncées. Les bases logistiques brésiliennes sont très éloignées vers le Sud. Les opérateurs pétroliers auraient également un intérêt à utiliser le Port de Dégrad des Canes comme base logistique.

Enjeux futurs :

L'implantation d'une base logistique pétrolière à Dégrad des Canes pour les phases d'exploitation de tous ces projets pétroliers, bien entendu si ces phases étaient décidées, représentent un enjeu majeur pour le développement du Port mais également de la Guyane, en termes de chiffres d'affaires générés sur le sol guyanais et en termes d'emplois.

Le développement de ces projets ne nécessite pas de forts tirants d'eau, handicap actuel du Port de Dégrad des Canes alors que son atout est de disposer de terrains disponibles à l'arrière du Port pour implanter les entreprises de logistique pétrolière.

L'implantation d'une base logistique pour la phase d'exploitation doit faire l'objet d'une décision dès 2014 pour pouvoir réaliser les ouvrages nécessaires avant la date de mise en service des puits pétroliers (entre 2016 et 2018). Des études détaillées doivent donc être lancées dès la fin 2013.

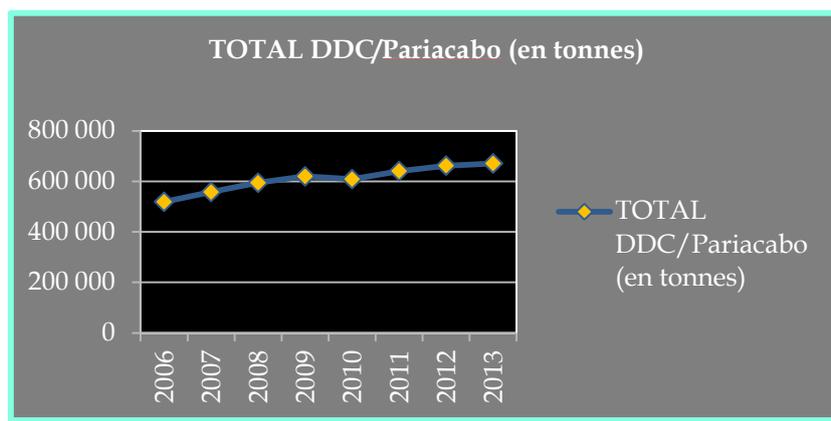
4. De nouvelles activités commerciales

Le GPM a été saisi de demandes d'activités nouvelles ou en développement sur le Port : l'importation de sable pour répondre aux besoins du secteur BTP, l'exportation de bois, l'exportation de ferrailles et des demandes d'implantation d'industries de transformation de poisson.

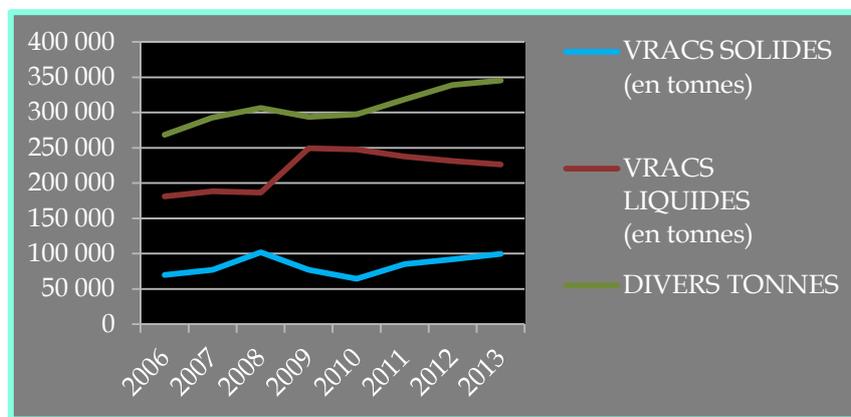
Toutes ces demandes doivent être examinées à la fois sous l'angle des réelles possibilités pour le Port de pouvoir offrir des terrains disponibles pour chaque activité envisagée et sur le bénéfice attendu tant pour le Port que plus largement pour l'économie guyanaise.

LES STATISTIQUES

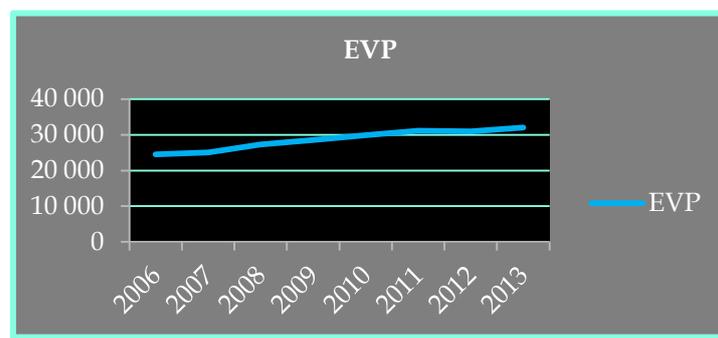
Le GPM GUYANE est le principal port de la Guyane par où transitent 90% des produits importés pour la consommation locale. La plateforme portuaire est essentiellement conteneurisée et atteint plus de 30 000 EVP (équivalent vingt pieds) en 2012. Le total du trafic portuaire (Dégrad-des-cannes et Pariacabo) s'élève à plus d' ½ million de tonnes en 2012 (soient 662 772 tonnes).



Tendance du trafic portuaire de 2006 à 2013



Ventilation de la fréquentation du GPMG par type de trafics de 2006 à 2013



Tendance du trafic portuaire par conteneurs de 2006 à 2013

QUELQUES RAPPELS HISTORIQUES

Le Port de commerce de Dégrad-des-cannes a été construit en 1974 sur la rive gauche du Mahury.

Conformément à la loi du 19 avril 1898, la Chambre de commerce et d'industrie de la Guyane s'est vu confier, en 1969, la concession des ports de Cayenne et de Saint-Laurent du Maroni. Puis, par avenants, celle des ports de Dégrad-des-cannes et du Larivot.

A partir du 1^{er} janvier 1984, avec la mise en place de la décentralisation, le Port de Dégrad-des-cannes fait l'objet d'une concession distincte d'intérêt national, dont la CCIG assure la gestion opérationnelle, sous tutelle de l'Etat, représentée sur place par la DEAL, autorité portuaire.

Par arrêté préfectoral du 26 janvier 1988, le Port de Dégrad-des-cannes, fait l'objet d'une concession d'outillage public attribuée à la Chambre de Commerce et d'industrie de la Guyane, pour une durée de 50 ans.

Depuis le 19 avril 2001, cette concession englobe le périmètre administratif des ports de Dégrad des cannes et de Kourou.

Depuis le 1^{er} janvier 2013, la concession portuaire de Dégrad des cannes est devenue un Etablissement Public à caractère industriel et commercial, dénommé « Grand Port Maritime de la Guyane » conformément au décret du 1^{er} octobre 2012.

Le Grand Port Maritime de la Guyane a installé son Conseil de Surveillance

Le Grand Port Maritime de la Guyane a tenu, son premier Conseil de Surveillance, sous la présidence de Mr Denis LABBE, Préfet de Guyane, lundi 25 mars 2013 à 16H30 à la Mairie de Rémire-Montjoly.

A cette occasion, les dix-sept membres ont été officiellement installés et ont procédé à l'élection de leur Président et de leur Vice-président.

Ont été élus :

- **Présidente** : Mme Brigitte PETERSEN, Personnalité qualifiée de l'Etat, représentante du Monde Economique
- **Vice-président** : Mr Serge BAFAU, 3^{ème} vice-président de la CACL.

Les membres du Conseil de Surveillance ont donné un avis favorable à la désignation de :

- Mr Philippe LEMOINE, en tant que Président du Directoire, Directeur Général du GPM
- Mr Rémy-Louis BUDOC et Mr Patrick TOULEMONT, en tant que Membres du Directoire.
- Mme Bernadette BORIES, en tant qu'agent comptable.

D'autres décisions importantes, indispensables au bon fonctionnement du Grand port Maritime ont été adoptées par les membres du Conseil de Surveillance, telles que le Règlement intérieur et le budget 2013.

La mise en place du Conseil de surveillance marque l'entrée du Grand Port Maritime dans une nouvelle ère et ouvre un nouveau chapitre du développement économique de la plateforme portuaire guyanaise.

**Le Directoire du Grand Port Maritime
de la Guyane est officiellement installé**

Par décret du président de la République, daté du 16 avril 2013, Monsieur **Philippe LEMOINE** est nommé **Président du Directoire** du Grand Port Maritime de la Guyane, conformément à l'avis du Conseil de Surveillance du GPMG du 25 mars dernier.

Par voie de conséquence, les nominations sur proposition du Président du directoire, de Messieurs **Rémy-Louis BUDOC** et de **Patrick TOULEMONT** comme **membres du Directoire**, deviennent **effectives**, conformément à l'avis favorable du Conseil de Surveillance du GPMG du 25 mars dernier.

Le Directoire du GPMG est composé de trois membres dont la durée du mandat est de cinq ans. Il assure la gestion du Grand Port Maritime de la Guyane.

Le Directoire fait partie des organes de gouvernance, créés par décret du 1^{er} octobre 2012 relatif à l'organisation et au fonctionnement des grands ports maritimes d'outre-mer.